



SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DES EXPORTATIONS ET VALEURS

GUICHET UNIQUE D'EXPORTATION

N°07001-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.AS

AUTORISATION DE SORTIE

Il est autorisé à :

Monsieur RANDRIANAMPOINA Rivière Elie

Passeport n° **9876766**

d'emporter à destination de **Congo** pour des raisons touristiques et non commerciales, les substances minérales désignées ci-après :

-Améthyste pesant deux virgule soixante-sept(2.67Kg) Kilogramme

Vol N°: KQ263 de la Compagnie KENYA AIRWAYS du 15-07-2024 vers NAIROBI (NUIT)

En foi de quoi, cette autorisation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Note: Les substances sont non scellées et peuvent éventuellement faire l'objet des contrevisites.

Fait à Ivato, le 16 juillet 2024

L'intéressé(e)

Le Responsable

RAKOTONDRAMANANA Fidinjarasoa 450 606